PV COMMISSION SPORTIVE FEMININE RESTREINTE du 19/11/2026
(par échanges de mail)

Présents : Mmes GUILLERM Joëlle et CARGOUET Maëlle et Mr CHEVALLIER Patrick.

Match D1F PLOUZANE AC – ST RENAN 2 du 15/11/2026.

Rencontre arrêtée à la 65ème minute, sur le score de 2-0 pour Plouzané, pour cause de malaise d'une joueuse de St Renan 2 en concertation avec les 2 équipes.

La commission prend connaissance des pièces versées au dossier :
- FMI de la rencontre
- L'observation d'après-match de l'arbitre en date du 17/11/2026
- Courrier de Plouzané en date du 17/11/2026

Considérant que la rencontre **D1F PLOUZANE – ST RENAN 2** n'a pu aller à son terme en raison du malaise d'une joueuse de St Renan qui a nécessité l'intervention des pompiers.

la commission :
Donne match à rejouer, et fixe la rencontre au .10/01/2027..

La présente décision est susceptible d'appel, en 2ème instance, devant la commission d'appel du District du Finistère, dans un délai de 07 jours conformément à l'article 98 des règlements de la Ligue de Bretagne.

La Présidente de la commission
GUILLERM Joelle

Le secrétaire de séance
CHEVALLIER Patrick